

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7409**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Réparateur d'ascenseur

Nouvel intitulé : Technicien(ne) de réparation des ascenseurs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Association de Formation Professionnelle (AFP) CFA de la ville de Tours

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'AFP CFA Tours

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250r Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien de réparation des ascenseurs est un salarié employé le plus souvent dans des entreprises liées à des grands groupes de constructeurs d'ascenseurs. Son champ d'intervention se définit autour des activités suivantes :

- Il assure sur site la réparation et la maintenance des différents organes mécaniques, électriques de l'ascenseur ;
- Il prend l'initiative de la modernisation des installations lorsqu'elle semble nécessaire ;
- Il a le souci de la finition et de la décoration ;
- Il suit sa clientèle et travaille de façon autonome en déplacement sur le secteur géographique qui lui est imparti.

Les capacités attestées : - organise un chantier et analyse les risques par rapport à l'environnement.

- met en application les différentes lois.
- maîtrise les différentes technologies et les outils spéciaux.
- analyse les schémas d'ensemble et réalise un dessin de définition.
- renseigne le client et respecte la charte éthique pour livrer le chantier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité est essentiellement représenté par des grandes entreprises internationales (OTIS, KONE, THYSSEN, SCHINDLER...) qui assurent à la fois la fabrication, l'installation, la réparation, la maintenance et la modernisation des ascenseurs.

Technicien de réparation Installateur-maintenant/ installatrice maintenantienne en ascenseurs (et autres systèmes automatiques).

Responsable sécurité incendie

Agent très qualifié de réparation

Agent très qualifié de modernisation

Agent très qualifié de montage

Agent très qualifié maintenanc

Cableur, régleur

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1301 : Installation et maintenance d'ascenseurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes : - Composante théorique (23 % de la note finale) comprenant un contrôle continu et un contrôle ponctuel en enseignement général (français, mathématiques, sciences, anglais...)

- Composante pratique (57 % de la note finale) s'appuyant sur des simulations de panne, sur des câblages, sur des consignations électriques, sur l'application du Décret 95826 lié à la sécurité des ascenseurs existants.

- Composante de synthèse (15 % de la note finale) correspondant à la rédaction d'un mémoire sur les activités menées lors des périodes d'alternance en entreprise et soutenance orale.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 président de jury indépendant et représentant le domaine de la formation de l'industrie 1 représentant salarié dans le domaine de l'ascenseur 1 représentant des employeurs 1 personne externe ayant plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'ascenseur 3 personnes représentant l'autorité délivrant la certification
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé de : 1 président de jury indépendant et représentant le domaine de la formation de l'industrie 1 représentant salarié dans le domaine de l'ascenseur 1 représentant des employeurs 1 personne externe ayant plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'ascenseur 3 personnes représentant l'autorité délivrant la certification
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	1 président de jury indépendant et représentant le domaine de la formation de l'industrie 1 représentant salarié dans le domaine de l'ascenseur 1 représentant des employeurs 1 personne externe ayant plus de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'ascenseur 3 personnes représentant l'autorité délivrant la certification
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé Réparateur d'ascenseur avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 03 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : l'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1999 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 28 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 06 août 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

55 titulaires de la certification en moyenne par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cfa-tours.fr>

Lieu(x) de certification :

CFA de la ville de TOURS 8 Allée Roger Lecotté
37100 TOURS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre de Formation d'Apprentis de la ville de Tours 8 allée Roger Lecotté 37100 Tours
153 rue Saint François 37 La Riche
25 rue Sapaillé 37100 Tours

Historique de la certification :

Certification précédente : Technicien de réparation des ascenseurs

Certification suivante : Technicien(ne) de réparation des ascenseurs